

Bulletin d'histoire politique

Frédéric Bastien, *La bataille de Londres*, Boréal, 2013, 476 p.

Jean Décary

B
H
P

Volume 22, numéro 2, hiver 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022003ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022003ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Décary, J. (2014). Frédéric Bastien, *La bataille de Londres*, Boréal, 2013, 476 p.
Bulletin d'histoire politique, 22(2), 314–320. <https://doi.org/10.7202/1022003ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB
Éditeur, 2014

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des
services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique
d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de
l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à
Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Frédéric Bastien, *La bataille de Londres*,
Boréal, 2013, 476 p.

JEAN DÉCARY
Historien et auteur

Rares sont les ouvrages d'histoire qui provoquent autant de remous. Les astres étaient visiblement alignés pour la parution du dernier opus de Frédéric Bastien, *La bataille de Londres*, essai d'histoire sur le thème du rapatriement de la Constitution canadienne. Le jour du lancement, le monde apprenait le décès de Margaret Thatcher, ex-première ministre britannique, qui paraît en page couverture aux côtés de Pierre Elliott Trudeau et dont Bastien documente le rôle de facilitatrice dans l'opération de rapatriement du gouvernement libéral. Difficile de programmer un tel synchronisme publicitaire, même chez Boréal.

Ce n'est toutefois pas tant la mort de la Dame de fer qui a nourri l'effervescence autour du livre comme son contenu *a priori* explosif. La bombe principale que révèlent d'anciens câbles diplomatiques : la démarche étonnante du juge en chef de la Cour suprême du Canada de l'époque, Bora Laskin. Il aurait transgressé la règle stricte du principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire. « Violenter une telle convention constitue une atteinte fondamentale aux règles de la démocratie. En de telles circonstances, une seule conclusion est possible : le jugement de la Cour suprême est invalide et sans effet »¹, écrit l'auteur. Affirmation lourde de sens sur un sujet politique toujours épineux, le Québec n'a toujours pas adhéré à la Constitution de 1982, et qui rappelle avec force le souvenir douloureux de tractations secrètes qui ont mené, non sans heurts, au rapatriement de la Loi fondamentale du pays. Il n'en fallait pas davantage pour que les machines politique et médiatique s'emballent².

Bastien dit avoir trouvé le «secret» lourd à porter tout au long des recherches (au total huit années) qui l'ont mené en Grande-Bretagne³. Il est le premier chercheur à consulter les archives britanniques au sujet de la Constitution canadienne. Ses trouvailles dans la documentation du *Foreign Office* et du *Cabinet Office* témoignent assurément d'une «activité diplomatique sans précédent». Mais elles offrent surtout un regard neuf (et semi-étranger parce que britannique) sur les coulisses menant sinueusement à la proclamation de la Loi constitutionnelle en 1982 à Ottawa, en présence de la Reine d'Angleterre. L'historiographie se composait essentiellement des témoignages d'acteurs canadiens et québécois, notamment les Trudeau, Chrétien, Lévesque, Morin, etc. Qu'allaient révéler les archives et, à plus forte raison, celles du gouvernement de Sa Majesté? L'actuel ministre des Relations internationales Jean-François Lisée y voit là un «filon en or». Il qualifie de «lingot et de pépites» les découvertes du chercheur⁵.

Examinons d'abord les «pépites», pour reprendre la terminologie du ministre péquiste, c'est-à-dire l'information en périphérie de l'affaire Laskin, qui survient plutôt tardivement dans la chronologie du récit.

L'un des premiers mérites du livre de Bastien est d'apporter une perspective nouvelle dans cet épisode dont on oublie parfois qu'il mit en scène trois gouvernements, celui d'Ottawa et des provinces, mais aussi celui de Londres, la capitale impériale. L'obtention des documents officiels britanniques n'a pas été facile, aux dires de Bastien⁶. Et ce dernier s'en sert à profusion pour étayer sa démonstration. Quoi qu'en disent certains critiques, le livre ne se lit pas tel un thriller ou un roman politico-juridique. Il faut être alerte afin de bien suivre l'origine et le rôle des intervenants cités.

L'auteur se sert habilement de ses recherches pour remonter le fil du temps, des origines de la Loi constitutionnelle de 1867 aux conférences constitutionnelles des années 1960 et 1970. Le lecteur peu rompu à ces aspects de l'histoire canadienne y trouvera dans les premiers chapitres une base permettant d'identifier les grands enjeux et les forces en présence. Bastien fait donc œuvre de vulgarisation. À partir de la constitutionnalisation de la *Charte des droits et libertés*, il fait aussi une critique perspicace du rôle des juges dans l'application des droits et dans les dérives que ce pouvoir déterminant permet à des non-élus d'exercer. Il démontre, par exemple, en quoi l'ajout d'une charte nie la conception québécoise du fédéralisme au profit d'une conception centralisatrice plus *canadian* marquée du sceau du multiculturalisme.

Les archives anglaises révèlent leur part de petites et de grandes histoires. Sans grande surprise, on apprend que l'arrivée du Parti québécois au gouvernement suscite son lot d'inquiétudes, notamment en raison d'un programme qui prévoit le retrait de NORAD et de l'OTAN. «Tant les Britanniques que l'Occident ont donc un intérêt spécifique à faire échouer

les desseins de M. Lévesque »⁷, écrit sans ambages John Johnston, haut-commissaire de Grande-Bretagne à Ottawa de 1974 à 1978. À la veille du référendum de 1980, le ton est plus nuancé sous la plume du Consul à Montréal. John Rich écrit (et souligne dans le texte): « (...) un Québec indépendant pourrait, à mon avis, être un État viable à l'échelle des pays scandinaves et jouer un rôle sérieux au sein de la communauté internationale »⁸. Le représentant de Sa Majesté à Ottawa de 1978 à 1981, John Ford, abonde dans le même sens et renchérit: « C'est pour le reste du Canada que le résultat serait bien plus dangereux »⁹. Leur « approche » est avalisée au *Foreign Office* qui la trouve « équilibrée ». Le gouvernement Thatcher aurait-il pour autant reconnu un Québec indépendant ? Les témoignages en rétrospective de Martin Berthoud, responsable au *Foreign Office* de la direction Amérique du Nord en 1980, et de Malcolm Rifkind, ancien ministre de Thatcher et secrétaire du *Foreign Office* lors du référendum de 1995, incitent Bastien à croire que oui. Une interprétation qui sera contestée¹⁰.

Les câbles londoniens laissent aussi filtrer les états d'âme des diplomates de la Reine, sur le Québec, sur Pierre Elliott Trudeau et ses collègues d'Ottawa. Avant d'être rapatrié dans la capitale anglaise, le diplomate John Ford s'était opposé à la démarche unilatérale de rapatriement du premier ministre canadien assimilant celle-ci à une « véritable tentative de coup d'État »¹¹. Son successeur à Ottawa, Lord Moran, guère plus impressionné par le chef libéral, aura ces mots durs: « Les Canadiens les plus difficiles, les plus ombrageux et les moins amènes se trouvent certainement parmi ceux qui travaillent pour le gouvernement fédéral à Ottawa »¹².

Dans le chapitre « Le Québec et ses alliés », Bastien tente avec un succès relatif de déboulonner ce qu'il juge être quelques-uns des mythes associés à l'épisode du rapatriement. Il s'affaire notamment à démontrer comment, au final, le Québec n'a pas été trahi par ses alliés contrairement à l'idée reçue. Qu'au fond, chacune des provinces, sans malveillance particulière, avait été simplement fidèle à ses intérêts politiques. Bastien revient sur ce thème plus loin dans le livre et revisite cette idée d'une « nuit des longs couteaux ». Il écrit: « Dans la mémoire collective des Québécois, les événements qui se déroulent ensuite sont devenus "la nuit des longs couteaux", selon l'interprétation qu'en a faite Claude Morin »¹³. Curieusement, il cite en référence à cette affirmation l'ouvrage de Pierre Godin qui précise justement que la « métaphore, empruntée à l'Allemagne hitlérienne est attribuée faussement à Claude Morin (...) »¹⁴. De surcroît, dans *Lendemain piégés*, ouvrage que Bastien a consulté et d'où il s'est probablement inspiré pour le titre de son livre¹⁵, l'ex-ministre péquiste explique que la manœuvre fédérale s'était plutôt échelonnée sur plusieurs semaines avant ladite nuit.

Finalement, l'ouvrage de Bastien recèle ce soi-disant « lingot d'or », l'Afaire Laskin. Regardons sommairement l'essentiel de la preuve présentée par l'auteur et qui a été contestée par certains observateurs et politiciens¹⁶.

Le haut-commissaire Britannique, John Ford, dans une note datée du 26 mars 1981, laisse entendre que « le juge en chef a donné l'impression » à une source anonyme du gouvernement fédéral « qu'il espérait transmettre l'avis de la cour avant la fin du processus parlementaire au Royaume-Uni »¹⁷.

Le 26 juin 1981, alors à Londres, le juge en chef aurait contacté Michael Pitfield, greffier du Conseil privé, c'est-à-dire plus haut fonctionnaire au Canada et sous-ministre de Pierre Elliott Trudeau. Le vis-à-vis de Pitfield à Londres est Robert Armstrong qui relate à son gouvernement la discussion qu'aurait eue Pitfield avec Bora Laskin et au cours de laquelle ce dernier aurait laissé entendre qu'il interrompait ses vacances et « qu'il regagnerait le Canada au début de juillet pour se réunir avec ses confrères de la Cour suprême pendant deux ou trois jours »¹⁸.

Toujours à Londres en juillet, Bora Laskin aurait eu une conversation avec le solliciteur général britannique, Michael Havers. À preuve, la dépêche portant la mention « Secret, ne divulguer sous aucun prétexte » câblée le 2 juillet 1981 par Lord Carrington, *Foreign Secretary*, à Lord Moran, haut-commissaire à Ottawa. On y lit : « Étant donné le caractère confidentiel de la conversation du juge en chef avec le solliciteur général, il serait certainement erroné de votre part de révéler maintenant que nous avons une indication claire d'un nouveau délai probable de la part de la Cour suprême ». Un représentant du Haut-commissariat canadien au Royaume-Uni, Henry Richardson, assiste à une partie de l'entretien. Lord Moran répond le même jour qu'« il semble extrêmement improbable que Richardson n'aura pas présenté un compte rendu complet »¹⁹.

Laskin est (encore) de retour à Londres le 15 juillet 1981. Un juriste du *Foreign Office* qui travaille sur le rapatriement, Ian Sinclair, assiste à sa conférence et fait rapport de sa conversation en ces termes : « Il a dit qu'il était récemment retourné à Ottawa « tenter de frapper quelques têtes l'une contre l'autre » (« *to try to knock a few heads together* »). (...) Cela signifiait clairement que la Cour suprême demeurerait toujours sérieusement divisée »²⁰.

Le 10 septembre 1981, Lord Moran, a lui aussi une séance d'information avec le juge en chef au cours de laquelle il apprend de façon indirecte que « la Cour était divisée ».

Les archives étudiées par Frédéric Bastien font état de contacts à cinq reprises entre Bora Laskin et des membres du gouvernement canadien ou britannique. Les relayeurs de ces informations sont cinq personnes crédibles issues de la fonction publique ou du personnel politique de Grande-Bretagne²¹. Dans deux cas, ils font état de leurs propres communications, et dans les trois autres celles d'autres sources, dont une anonyme, et peut-être la moins convaincante. La preuve dans son ensemble apparaît néanmoins indiscutable indiquant que le juge en chef a eu des discussions avec des autorités politiques et administratives avant et pendant que le jugement de sa cour était en délibéré. Comme le signale le biographe de Laskin, ce dernier « a été extrêmement imprudent »²².

À l'époque, la majorité des observateurs s'attendait à ce que la Cour suprême délibère plus longtemps. C'est ce que redoutait le gouvernement

libéral qui souhaitait que le tout se fasse promptement et qui estimait sa démarche de rapatriement légale. Comme l'explique Bastien, de nombreux parlementaires britanniques s'interrogeaient déjà sur la légalité du projet. Le comité Kershaw de la chambre des communes à Westminster s'était penché sur la question. Il était aussi de commune renommée que le juge en chef était favorable au projet du gouvernement Trudeau.

Or tous ne s'entendent pas sur les conséquences qu'auraient pu avoir les entretiens de Bora Laskin sur le cours de l'histoire²³. Le jugement de Bastien est quant à lui sans équivoque : « En dévoilant à des politiciens, en temps réel, de l'information sur les délibérations d'une cause dont ils sont partie prenante, Laskin enfreint l'éthique, transgresse les règles, bafoue son serment et viole la Constitution qu'il est responsable de protéger »²⁴. Pour l'historien, cela rend caduque toute la démarche du plus haut tribunal au pays²⁵. L'ex-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, Claude Morin, affirme en rétrospective « que le projet et les manœuvres de Trudeau auraient complètement capoté » si les provinces avaient été le moins renseignées sur ces « relations politiques incestueuses »²⁶. D'autres ont qualifié « d'exagérées », voire même « d'antisémites »²⁷, les conclusions de Bastien, arguant que cela n'aurait rien changé à la suite des choses. À ce stade-ci, seul un déclassement complet des archives fédérales, un meilleur accès à celles-ci et la transmission de documents non caviardés apporteront un éclairage manquant, comme en convient d'ailleurs Bastien qui confirme que des zones d'ombre demeurent²⁸.

Un aspect du livre qui risque davantage de faire consensus est la démonstration à l'effet que le gouvernement Trudeau a ni plus ni moins *bulldozé* tout le processus de rapatriement et participé à un réel « détournement politique ». Le Non québécois au référendum de 1980 devait être « interprété comme un mandat de changer la Constitution et de renouveler le fédéralisme »²⁹. C'était là un engagement solennel du premier ministre canadien que bon nombre de Québécois ont interprété comme étant une réponse favorable aux réformes constitutionnelles amorcées depuis Duplessis. Pour parvenir à ses fins, le chef libéral a pu compter sur le rôle clé de la première ministre britannique. « Margaret Thatcher, Dieu la bénisse », dira-t-il plus tard³⁰. Sitôt la conférence constitutionnelle terminée, il lui écrit pour la remercier personnellement : « (...) Encore dans l'ivresse de notre succès après notre récente conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, je tenais à vous écrire pour vous exprimer mon immense gratitude pour l'appui que vous m'avez apporté depuis un an et demi »³¹.

Les révélations contenues dans le livre de Frédéric Bastien risquent de faire couler encore de l'encre. Son enquête pugnace, à la fois canadienne et transatlantique, révèle un point de vue différent sur un sujet aride et encore peu étudié. L'attention des médias a surtout été canalisée

sur les irrégularités survenues lors du rapatriement de la Loi fondamentale du pays. Il reste que la totalité du livre vient enrichir notre connaissance d'un épisode fondateur de l'histoire canadienne, sans toutefois manquer de soulever de troublantes questions quant aux *modus operandi* de nos institutions.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Frédéric Bastien, *La bataille de Londres*, Montréal, Boréal, 2013, p. 351.
2. Voir quelques-uns des articles cités en références.
3. Discours de Frédéric Bastien lors du lancement du livre à Montréal, le 8 avril 2013.
4. Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 313.
5. Jean-François Lisée, « Bataille de Londres : le lingot et les pépites », *Le blogue de Jean-François Lisée* (jflisee.org), 30 avril 2013.
6. Voir la postface de l'ouvrage.
7. Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 45.
8. *Ibid.*, p. 77.
9. *Ibid.*, p. 78-79.
10. *Ibid.*, p. 79-81. Stéphane Dion, auteur de la *Loi sur la Clarté référendaire*, ancien chef du Parti libéral du Canada et député fédéral de Saint-Laurent-Cartier-ville, a contesté l'interprétation de ces témoignages par Bastien, laissant entendre grosso modo que les États-Unis et la Grande-Bretagne ne reconnaîtraient un Québec indépendant que si Ottawa était d'accord. Au sujet de cette reconnaissance, il écrit : « c'est sûrement vrai dans le cas d'une sécession négociée, mais non dans le cas d'une tentative de sécession unilatérale ». Voir Stéphane Dion, « Une autre thèse réfutée », *La Presse*, 17 juillet 2013. Voir aussi la réplique de Frédéric Bastien, « Histoire à l'eau de rose », *La Presse*, 25 juillet 2013.
11. Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 333.
12. *Ibid.*, p. 340.
13. *Ibid.*, p. 409.
14. Pierre Godin, *René Lévesque. L'homme brisé*, Montréal, Boréal, 2005, p. 171.
15. Claude Morin écrit « La bataille de Londres n'était pas gagnée ». Voir *Lendemain piégés*, Montréal, Boréal, 1988, p. 168. Cette expression de guerre appliquée au rapatriement avait aussi été relevée par Micheline Plasse, de l'Université de Montréal, dans sa recension du même livre. Voir *Politique*, no. 15, 1989, p. 116. Son usage avait cours durant la Deuxième Guerre mondiale lors des bombardements allemands sur Londres, bien que les termes *Blitz* ou encore la *Bataille d'Angleterre* furent plus courants.
16. Voir, entre autres, Louis Massicotte, « Une lecture erronée ? », *La Presse*, 13 mai 2013; Frédéric Bastien, « Des sources primaires », *La Presse*, 27 mai 2013; Louis Massicotte, « Laskin contre Trudeau », *La Presse*, 4 juillet 2013; Frédéric Bastien « L'éléphant dans la pièce », *La Presse*, 15 juillet 2013; Frédéric Bastien, « Réplique à Philippe Girard – défendre l'indéfendable », *Le Devoir*, 16 avril 2013; Bob Rae, « Le rapatriement de la Constitution et la Charte », *Huffington Post Québec*, 24 mai 2013; Frédéric Bastien, « Les libéraux et le rapatriement de la

- Constitution, ou la primauté de la propagande», *Huffington Post Québec*, 4 juin 2013.
17. Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 292.
 18. *Ibid.*, p. 321.
 19. *Ibid.*, p. 326.
 20. *Ibid.*, p. 326-327.
 21. Le haut-commissaire britannique à Ottawa, John Ford, Robert Armstrong, secrétaire du Cabinet britannique et plus haut fonctionnaire, Lord Carrington, *Foreign Secretary*, Ian Sinclair, juriste au *Foreign Office*, et Lord Moran, successeur de Ford à Ottawa.
 22. Philip Girard, «Une thèse fragile comme un château de cartes», *Le Devoir*, 15 avril 2013.
 23. Si le juge Laskin annonce à ses interlocuteurs britanniques que sa cour donnera son avis à l'intérieur d'un délai beaucoup plus court que prévu, il est permis de croire que ces derniers aient cru que la Cour suprême irait dans le sens espéré par le gouvernement Trudeau. Sur la question des conséquences des agissements du juge en chef, voir, entre autres, Philipp Girard, *loc. cit.*; Louis Massicotte, *loc. cit.*; Yves Boisvert, «Laskin et le rapatriement», *La Presse*, 11 avril 2013; André Pratte, «Des conclusions démesurées», *La Presse*, 11 avril 2013; Frédéric Bastien, «L'histoire s'écrit avec des archives», *La Presse*, 16 avril 2013; André Pratte, «Laissons cela aux historiens», *La Presse*, 16 avril 2013.
 24. Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 329.
 25. Après une revue de ses dossiers, la Cour suprême a laissé entendre qu'elle n'avait rien trouvé en ce sens dans l'examen des documents. Voir Stéphanie Marin, «La Bataille de Londres: la Cour suprême du Canada n'a rien pour appuyer la thèse de Frédéric Bastien sur la Constitution de 1982», *Presse canadienne*, 26 avril 2013.
 26. Claude Morin, «Si les provinces avaient su cela aurait changé l'Histoire...», *Le Devoir*, 13 avril 2013.
 27. Peter H. Russell, «In a Season of Sensational Scandals, A Tempest in a Quebec Teapot», *Ontarionewswatch.com*, 23 mai 2013. Voir aussi Frédéric Bastien, «Le Canada anglais et le rapatriement: calomnie, Québec bashing et déni», *Le Devoir*, 17 juillet 2013.
 28. Voir Alec Castonguay, «Rapatriement de la Constitution: les indiscretions d'un juge; des questions pour Ottawa», blogue de *L'Actualité*, 9 avril 2013.
 29. Au Centre Paul-Sauvé de Montréal, le 14 mai 1980, Pierre Elliott Trudeau parlait ainsi aux Québécois: «...Nous n'accepterons pas qu'un Non soit interprété par vous comme une indication que tout va bien, (que) tout peut rester comme avant. Nous voulons des changements. Nous mettons nos sièges en jeu pour avoir ces changements!». Extrait de discours, cité dans Claude Morin, *op. cit.*, p. 12.
 30. Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 422.
 31. *Ibid.*, p. 421.